

**MAIRIE DE MENESPLET  
10, RUE DE LA REPUBLIQUE  
24700 MENESPLET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

COMpte RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU **lundi 16 décembre 2019**

**EtaiEnt présents :** M. CHAUSSADE, M. BAÏDA, Mme PILET, M.LAURIERE, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, M. LACOMBE, M. SERRE, M. DECOLY, Mme QUIVIGER.

**Absents excusés :** Mme JUKOWSKI (procuration à Mme PILET), Mme ANTUNES, Mme ARVIEUX, Mme VINCENT, Mme RONDA, M. GOUGAY.

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

**1 – Délibérations**

**1 – Revalorisation du RIFSEEP (2019.06.001)**

Lors du précédent conseil il a été proposé une augmentation de la partie IFSE. Suite à l'accord du conseil, le comité technique du CDG 24 été saisi.

Celui-ci a émis un avis favorable en date du 8 novembre 2019, il convient donc de délibérer suivant ce qui a été proposé précédemment.

**2 – Cession de matériel mis à la disposition de la CCIDL et sortie d'actif (2019.06.002)**

Le Maire rappelle que la législation ne permet pas à la CCIDL d'aliéner des biens mis à disposition lors du transfert des compétences Voirie et Ecole. Afin d'assouplir et de rationaliser la gestion de ces biens par la communauté de communes, la commune cédera à titre gratuit les matériels précédemment mis à disposition.

**3 – Décision modificative n°2 – Virements de crédits – Budget général (2019.06.003)**

Le Maire propose conseil municipal d'effectuer des virements de crédits afin de régler les dépenses suivantes : acquisitions d'un ordinateur, de petit matériel, remplacement de vitres et stores à la mairie, mise en place de films teintés à la salle des fêtes, d'un poteau incendie Le Buzet et acquisition d'une parcelle

Sens	Compte	Montant
Investissement dépenses	020	- 7 910.00 €
Investissement dépenses	21311 (21)	+ 1 800.00 €
Investissement dépenses	21318 (21)	+ 1 100.00 €
Investissement dépenses	2183 (21)	+ 1 500.00 €
Investissement dépenses	2188 (21)	+ 1 000.00 €
Investissement dépenses	21568 (21)	+ 2 500.00 €
Investissement dépenses	2112 (21)	+ 10.00 €

**4 – Approbation RPQS 2019 (2019.06.004)**

### **5 – Acte de constitution de convention de servitudes avec ENEDIS (2019.06.005)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de servitudes pour la construction d'une ligne souterraine de 20 000 Volts sur la parcelle cadastrée : Section C numéro 244 « Marcillac » a été signée en date du 18 octobre 2016.

Il convient donc d'établir un acte de constitution de servitude au profit d'ENEDIS suivant projet joint à la présente délibération.

### **6 – Subventions exceptionnelles (2019.06.006)**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de deux demandes de subventions pour des jeunes domiciliés sur la commune dans le cadre de voyages scolaires. Les 2 sont acceptés pour des montants respectifs de 150 et 100 €

### **7 – Assurance statutaire du personnel 2020 (2019.06.007)**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il propose de renouveler le contrat avec CNP pour l'année 2020.

## **II – Informations**

### **1 – Informations communautaires**

Le compte-rendu de chaque réunion de bureau hebdomadaire est adressé aux élus

### **2- Point sur l'apport volontaire (SMD3)**

Dans le cadre de la nouvelle formule pour le ramassage des poubelles, le SMD3 a adressé une lettre demandant une participation de la commune de 950 €. Ce montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

### **3- Courrier relatif à la statue de notre dame de la trinité au presbytère**

Lettre d'une personne demandant que la statue de Notre Dame de la Trinité se trouvant devant le presbytère, qui avait été offerte par un membre de sa famille, soit transférée près de l'église, dans le cas où le presbytère serait aménagé pour autre chose qu'un établissement religieux.

### **4- Vente terrain bourg et droit de préemption**

Vente d'un terrain dans le bourg, proche des terrains de tennis. La question posée est : doit-on appliquer le droit de préemption ? L'ensemble du conseil municipal a répondu non.

### **6- Questions diverses**

- Détail chiffré du bon état des finances
- Demande de la SPA pour rajuster le montant appliqué par habitant, qui passe à 0.80 e au lieu de 0.75€
- Il est encore rappelé l'éternel problème des animaux errants
- Il est proposé par les pompiers une formation de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur : geste d'urgence. Limitation à 20 participants. Reste à définir la date d'intervention
- Le journal est prêt pour la distribution par chaque élu, selon un tableau défini par secteur et nom de rue. L'agenda sera distribué ultérieurement.